

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL DU 24 MARS 2010

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 mars 2010 a été approuvé à l'unanimité.

N° 34.10 - COMMISSION ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE - PARTICIPATION FINANCIERE AUX ANIMATIONS 2010

Au cours de l'année 2010, la commission Action Sociale et Solidarité proposera des animations, des sorties dont certaines nécessiteront une participation financière pour compenser les frais engagés.

Cette participation variera suivant le coût de l'animation ou de la sortie.

Afin de pouvoir percevoir ces participations financières, il est souhaitable de mettre en place un tarif minimum de 2 euros avec un montant maximum de 12 euros par personne.

Un demi-tarif sera appliqué aux enfants de moins de 12 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à définir le tarif des manifestations dans le respect des montants minimum et maximum donnés ci-dessus

- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 35.10 - AFFAIRES SCOLAIRES - OUVERTURE D'UNE CLIS

Par courrier du 9 mars 2010, Monsieur FABIEN, inspecteur de l'éducation nationale, informe du souhait de Madame l'inspectrice d'académie d'ouvrir quelques classes supplémentaires pour enfants handicapés ou en difficultés. Pour une répartition équitable sur le territoire, M. FABIEN pense proposer le groupe scolaire de La Herse pour accueillir une CLIS (Classe d'Intégrations Scolaire). Ce type de classe est financé par la commune du lieu d'implantation qui facture aux communes de domicile des enfants accueillis le coût de fonctionnement de la classe.

M. FABIEN souhaite disposer de l'avis du conseil municipal avant de faire cette proposition à Madame l'inspectrice d'académie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis très favorable sur cette demande.

N° 36.10 - PHOTOCOPIEUR - CONTRATS DE CREDIT BAIL

La ville de Montreuil-Bellay est liée avec la société QUADRA de Saumur par deux conventions de crédit bail datant du 25 septembre 2006 et portant sur deux photocopieurs équipant la mairie. Ces contrats ont fait l'objet d'une renégociation avec cette société qui présente la proposition suivante :

	Situation Actuelle	Situation Future
Copieur principal	IR 5870	IR 5051I - Option comprise : scan couleur - connexion réseau
Coût copie couleur / 1 000	95.02 € ht	45.00 € ht *
Coût copie noir / 1 000	7.13 € ht	4.90 € ht *
Location mensuelle	325.00 € ht	315.00 € ht
Copieur Secondaire	IR 2270	IR 3225 N - Option comprise : Scan et connexion réseau
Coût copie noir / 1 000	8.00 € ht	6.00 € ht
Location mensuelle	120.00 € ht	92.00 € ht

* avec une clause limitant à 2 % l'augmentation annuelle

Ces nouveaux tarifs représentent, sur la base des volumes sur 3 ans, plus de 5 000 € d'économies pour le seul copieur IR 5870.

Il est précisé que les frais de rachat des contrats antérieurs sont entièrement pris en charge par la société QUADRA

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires à l'opération évoquée ci-dessus.

N°37.10 - AMENAGEMENT SECTEUR DE LA MEDIATHEQUE - Tranche Conditionnelle n° 1 - Annexe n° 1

Les travaux du secteur de la médiathèque ont été attribués pour un montant global de marché de 1 256 475.20 € ht. La première tranche s'est réalisée sur les années 2008 et 2009 pour un montant global de travaux de 534 483.38 € ht dont des avenants de 39 516.14 € ht.

Avant de délivrer l'ordre de service de la seconde tranche, les options d'aménagement ont fait l'objet de tests grandeur nature qui ont mis en avant la nécessité d'adapter le projet. Le carrefour de l'avenue Duret et de la rue Estienvrin a du être traité différemment. Le nouveau projet est chiffré à 167 933.85 € ht au lieu de 132 919.30 € ht soit une augmentation de 35 014.55 € ht.

Le total des avenants des première et seconde tranche est de 74 530.69 € ht correspondant à 5.90 % du total des marchés de travaux initiaux.

La commission d'appel d'offres permanente réunie le lundi 15 mars 2010 a pris connaissance et approuvé cet avenant

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** l'avenant n° 3 du lot n° 1 - ATP d'un montant de 35 014.55 € HT
- **AUTORISE** la délivrance de l'ordre de service pour cette tranche
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de procéder à toute démarche et signature nécessaire à cette décision.

N°38.10 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Des propriétaires d'immeubles bâtis, dont la liste est dressée ci-dessous, ont fait valoir leur intention de vendre des biens qui sont soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) prévu aux articles L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Immeuble bâti sis : 240 rue de la Grande Champagne Section BM n° 1039 d'une superficie de 545 m ²	SOUCHET – GRELLIER Marie-Claude 8 route du Pont de Taizon 79290 ST MARTIN DE SANZAY
Immeuble bâti sis : 100 rue Porte Saint Jean Section BK n° 629 p (partie habitation) d'une superficie d'environ 454 m ²	Mmes MAROLLEAU-MALLARD Raymonde et BOIREAU-MALLARD Marie- Françoise, M. MALLARD Pierre « Le Bas Nueil » 15 rue du Prieuré 86120 BERRIE
Immeuble bâti sis : 100 rue Porte Saint Jean Section BK n° 629 p (partie dépendances) d'une superficie d'environ 454 m ²	Mmes MAROLLEAU-MALLARD Raymonde et BOIREAU-MALLARD Marie- Françoise, M. MALLARD Pierre « Le Bas Nueil » 15 rue du Prieuré 86120 BERRIE

Vu la délibération n° 157.03 du 19 septembre 2003 instaurant un droit de préemption au bénéfice de la commune de Montreuil-Bellay,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** au droit de préemption sur les biens cités plus haut.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les documents d'urbanisme correspondants.

N°39.10 - INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le montant maximum de l'indemnité de gardiennage de l'église, est arrêté par Monsieur le ministre de l'intérieur pour l'année 2010 à 471.87 € (468.15 € en 2009)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le montant de **471.87 €** d'indemnité à verser au prêtre en 2010 pour le gardiennage de l'église.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2010.

N°40.10 - ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES – SOLLICITATIONS -

Par délibération n° 145.09, 010.10, le conseil a répondu aux demandes de l'association des Parents d'Elèves des écoles publiques sollicitant l'aide de la collectivité le temps de régulariser les comptes de l'association.

Ce temps n'étant toujours pas achevé, l'association souhaite aujourd'hui que la ville lui avance sa participation sur la classe de découverte à Brétignolles.

Considérant que ce genre de demande risque de se reproduire dans le courant de l'année,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'OUVRI**R une ligne budgétaire au profit de l'association des Parents d'Elèves des écoles publiques d'un montant de 6 000 €. Cette somme sera versée à titre d'avance remboursable à l'association qui pour toute demande fournira les justificatifs de la demande.

- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire et mener à terme toute démarche relative à cette opération.

Récapitulatif des aides demandées :

20 novembre 2009	spectacle de fin d'année	1 100 €	accord
21 janvier 2010	sortie pédagogique	114 €	accord
24 mars 2010	Ouverture d'un crédit	6 000 €	

N°41.10 - BUDGET GENERAL - COMPTE DE GESTION 2009

Vu

- le budget primitif de l'exercice 2009,
- les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats de paiement,
- le compte de gestion dressé par le trésorier et accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, ainsi que l'état de l'actif ;

Vu la reprise, dans les écritures du Trésorier, du montant :

- de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008,
- de tous les titres émis,
- de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Vu l'exécution de toutes les opérations d'ordre prescrites dans les écritures du Trésorier ;

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Considérant l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Considérant enfin des valeurs inactives sur la comptabilité,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion, dressé et présenté par le Trésorier pour l'exercice 2009 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°42.10 - BUDGET GENERAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le compte administratif 2009, sur présentation du budget primitif 2009, du budget supplémentaire et des décisions modificatives qui s'y rattachent, peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		680 609,49		182 965,72		863 575,21
Opérations de l'exercice	4 234 237,10	4 869 059,07	2 806 878,73	2 849 335,64	7 041 115,83	7 718 394,71
TOTAUX	4 234 237,10	5 549 668,56	2 806 878,73	3 032 301,36	7 041 115,83	8 581 969,92
Résultat de clôture		1 315 431,46		225 422,63		1 540 854,09
Restes à réaliser	-	-	1 844 623,98	935 582,43	1 844 623,98	935 582,43
TOTAUX CUMULES	-	1 315 431,46	1 844 623,98	1 161 005,06	1 844 623,98	2 476 436,52
RESULTATS		1 315 431,46	683 618,92			631 812,54

Paul LOUPIAS quitte la salle de séance et ne prend pas part au vote de la délibération N°42.10.

Madame MARTIN, 1^{ère} adjointe, soumet le Compte administratif au vote de l'assemblée.

Après avoir :

- **CONSTATÉ** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;

- RECONNU la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETÉ les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Considérant que le compte administratif 2009 est conforme au compte de gestion 2009,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix pour, deux oppositions (Michel MERCIER, Françoise FLAO):

- **APPROUVE** le compte administratif 2009.

Paul LOUPIAS rentre en salle de séance.

N°43.10 - BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2009

Au regard, d'une part, des résultats du compte administratif précédemment approuvé et conformément à l'instruction comptable,

Considérant, d'autre part, l'excédent de fonctionnement s'élevant à 1 315 431.46 € pour l'exercice 2009, et d'autre part, le besoin de financement de la section d'investissement de 683 618.92 €

L'affectation du résultat pourrait être la suivante :

- pour partie, soit 683 618.92 € affecté au financement du besoin de financement des dépenses d'investissement (compte 1068 du budget 2010 " excédent de fonctionnement capitalisé ") ;
- pour solde, soit 631 812.54 € pouvant être repris en section de fonctionnement au budget primitif 2010 (compte 002 du budget 2010 « excédent de fonctionnement reporté »).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de l'exercice 2009 telle que présentée ci-dessus.

Michel ARNAUD quitte la salle de séance et donne pouvoir de voter en son nom à Jean MAINFROY.

N°44.10 - TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES 2010

La commission gestion financière et le conseil municipal, lors du débat d'orientation budgétaire, ont validé la perspective de maintenir les taux des trois taxes locales à leur niveau 2009, hypothèse sur laquelle le budget a été établi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix pour, deux oppositions (Michel MERCIER, Françoise FLAO):

- **ADOpte le MAINTIEN** des taux à leur niveau 2009 soit :

→ Taxe d'habitation	: 15,94 %
→ Taxe sur le Foncier Bâti	: 28,58 %
→ Taxe sur le Foncier Non Bâti	: 47.07 %

N°45.10 - BUDGET GENERAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010

L'assemblée examine le projet de budget primitif 2010.

Monsieur MERCIER annonce qu'il votera contre à la fois pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement. Il quitte à ce moment la salle de séance.

Le débat se poursuit au terme duquel le Maire soumet au vote de l'assemblée le projet de budget primitif 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

► **VOTE** la section de **fonctionnement** du Budget Primitif 2010 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **5 375 611.54 € à l'unanimité.**

► **VOTE** la section d'**Investissement** du Budget Primitif 2010, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

à la somme de 2 893 404.00 €

+ Restes à réaliser et résultat 2009 1 844 623.98 €

Total section d'investissement..... 4 738 027.98 €

à l'unanimité, moins trois abstentions (Marc BONNIN, Philippe GUILLOTEAU, Danièle ADAM).

Le Budget primitif global 2010 s'élève donc à..... 10 113 639.52 €.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Crédits de fonctionnement scolaires

Il est rappelé que le budget proposé intègre les crédits scolaires suivants :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
6067 - Fournitures scolaires	22 070	23 060	22 865	22 815	22 815	22 597	23 009
Forfait élève (1)	18 350	19 150	18 905	18 785	18 785	18 867	19 089
BCD (2)	1 530	1 530	1 530	1 530	1 530	1 530	1 530
Manuels scolaires	1 740	1 930	1 980	2 050	2 050	1 750	1 940
RASED	450	450	450	450	450	450	450
606328 - Com sport-éducation	8 100	7 400	6 850	7 850	7 850	5 910	5 000
Petit matériel	2 500	2 100	1 650	2 200	2 200	860	1 182
Musique-Sport	600	300	200	650	650	50	1 147
RASED - équipements psychologue							1 500
Imprévus	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	1 171
6248 - Déplacements scolaires	5 500	5 500	5 500	5 500	4 500	5 500	5 000
Total	35 670	35 960	35 215	36 165	35 165	34 007	33 009

(1) par élève du primaire

41,5

41,5

42

42

42,5

(1) par élève de maternelle

46

46

46,5

46,5

47

(2) par classe

85

85

85

85

85

La séance est levée à 20H45.

Marc BONNIN
Secrétaire de séance.

Paul LOUPIAS
Maire de Montreuil-Bellay